



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 30 janvier 2023

ID : 014-211401815-20230117-DELIB20230101-DE



Exécutoire le 30 janvier 2023

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 19 Votants : 23	Séance du 17 janvier 2023
Date de la convocation : 10 janvier 2023	
Delib20230101	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Florent ANDRÉ.

Pouvoirs :

Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Pascale BOURSIN à Mme Sophie OBLIN-POMMIER
M. Valéry DELAGE à M. Pierre JUNQUA
M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET.

Absents excusés :

M. Damien GUINEHEUX
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Secrétaire :

Mme Véronique LEVILLAIN, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 30 janvier 2023



ID : 014-211401815-20230117-DELIB20230101-DE

Exécutoire le 30 janvier 2023

Delib20230101

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 18 janvier 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN